

Assurance électronique Lab9.



Carte d'assurance

Compagnie : Atlas Insurance PCC Ltd est une société de droit maltais dont le siège social est situé 47-50 Ta'Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1021, Malte. Atlas Insurance PCC est agréée par Maltese Financial Services Authority, Notabile Road, N'Attard BKR 3000, Malte, Tél. : +356 2144 1155, <https://www.mfsa.com.mt/> (C5601). Elle opère en Belgique en libre prestation de services et est enregistrée à la Banque Nationale de Belgique sous le numéro 2856 (BNB - Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be).

Produit: Assurance électronique Lab9

Ce document résume les principales caractéristiques de cette police d'assurance et n'est pas adapté à vos besoins individuels. Toutes les informations précontractuelles et contractuelles concernant le produit sont fournies dans la documentation d'assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

La police d'assurance Lab9 Electronica couvre tout équipement électronique qui est enregistré sur la police d'assurance et qui serait volé ou endommagé par des tiers pendant la durée de l'assurance.



Que couvre l'assurance ?

- ✓ Dommages résultant d'un événement extérieur soudain affectant votre équipement assuré, résultant d'une chute, d'un choc et/ou de dommages causés par l'humidité, à la suite desquels votre équipement assuré ne fonctionne plus correctement et pleinement, notamment des dommages causés par des tiers sans votre accord. L'équipement sera réparé ou remplacé par un équipement de remplacement ayant des fonctionnalités similaires.
- ✓ Vol avec effraction et/ou violence - L'équipement et les accessoires sont remplacés par un équipement de remplacement ayant des fonctionnalités similaires.
- ✓ Les accessoires volés ou endommagés achetés en même temps que l'équipement assuré sont assurés à concurrence d'un montant maximum de 150 € au total.
- ✓ Autres utilisateurs - Toute personne autorisée à utiliser l'équipement est également couverte.



Existe-t-il des restrictions ?

- ! Vous devez être âgé de 18 ans ou plus et résider en Belgique pendant la période d'assurance.
- ! La couverture des accessoires ne comprend pas les kits voiture, le matériel d'installation, les logiciels et les téléchargements de contenu.
- ! L'équipement ne peut être assuré que s'il est neuf, en bon état et non endommagé. Il est important que l'assurance soit souscrite dans les 7 jours suivant l'achat de l'équipement. L'assureur se réserve le droit de demander une copie de la preuve d'achat.



Qu'est-ce qui n'est pas couvert par l'assurance ?

- ✗ Vol dans un véhicule, à moins que le véhicule n'ait été complètement verrouillé, que l'équipement assuré n'ait été rangé dans la boîte à gants ou le coffre et qu'il y ait des traces évidentes d'effraction sur le véhicule.
- ✗ Vol dans un bâtiment à moins qu'il n'ait été correctement fermé et qu'il n'y ait des traces évidentes d'effraction.
- ✗ Le vol d'un équipement laissé sans surveillance à moins que des précautions adéquates n'aient été prises pour protéger l'équipement.
- ✗ Vol d'équipement alors que le paramètre par défaut « trouver mon iPhone » n'est pas activé.
- ✗ Dommages esthétiques à l'équipement, tels que des rayures et des éraflures qui n'affectent pas son fonctionnement normal.
- ✗ Dommages à l'équipement résultant de l'entretien ou de la réparation par des tiers non autorisés par Apple.



Qu'est-ce qui n'est pas couvert par l'assurance ?

- ✗ Dommages à l'équipement qui n'ont pas été signalés dans les 14 jours, ou le plus rapidement possible.
- ✗ Dommages aux accessoires à moins que l'équipement n'ait été endommagé par le même événement.
- ✗ Dommages causés par l'usure, la dépréciation, les insectes, la vermine, les champignons ou les conditions atmosphériques ou climatiques.
- ✗ Dommages causés par le non-respect des consignes d'utilisation indiquées dans le manuel officiel.
- ✗ Dommages causés par un virus.
- ✗ les dommages dus à la négligence, tels que décrits dans les conditions générales.



Où mon appareil est-il assuré ?

- ✓ Votre appareil est assuré en Belgique et lorsque vous êtes temporairement à l'étranger.



Quelles sont mes obligations ?

- Assurez-vous que tous les renseignements que vous nous fournissez sont corrects, exacts et complets, à votre connaissance.
- Vérifiez que tous les documents sont corrects.
- Indiquez-nous si vos données changent, avant et pendant la période d'assurance.
- Informez-nous dès que possible en cas de dommage ou de vol et fournissez-nous toutes les informations et l'aide dont nous avons besoin.
- Payez votre prime à temps.



Quand et comment dois-je payer la prime ?

- ✓ La prime sera perçue mensuellement par l'administrateur au moyen d'un prélèvement automatique.



Quand l'assurance débute-t-elle et prend-elle fin ?

- Une fois l'enregistrement terminé, la période d'assurance commence rétroactivement au moment de l'achat de l'équipement.
- Une période assurée initiale de douze (12) mois minimum s'applique. À l'issue de cette période, votre contrat d'assurance est prolongé de manière tacite pour une période de douze (12) mois, pendant une durée maximale de 60 mois. Au plus tard 3 mois avant l'expiration de la période maximale de 60 mois, vous recevrez une mise en demeure de l'assureur, à moins que le contrat n'ait été résilié préalablement conformément aux dispositions de la présente police.



Comment résilier le contrat ?

- Vous pouvez résilier la police dans les 14 jours suivant l'entrée en vigueur de la couverture. À réception de votre demande de résiliation, la prime déjà payée pour la période d'assurance vous sera restituée après la prise d'effet de la résiliation.
- Vous pouvez résilier la police à la fin de la période d'assurance et de toute prolongation de cette période avec un préavis de 30 jours. De plus, vous pouvez résilier la police si l'équipement assuré n'est plus en votre possession, n'est plus utilisé quotidiennement ou si sa valeur ne correspond plus à celle sur la base de laquelle la police a été établie initialement.
- Vous pouvez demander l'annulation de l'assurance en envoyant une lettre d'annulation contre un accusé de réception, par courrier recommandé ou par exploit d'huissier.